

MERCI DE METTRE VOS DÉCHETS TRIÉS DANS LES CONTENEURS PRÉVUS À CET EFFET.

VOS ENCOMBRANTS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE.



DÉPÔTS AUX PIEDS INTERDITS !

SEULS LES PAPIERS ET EMBALLAGES SONT À DÉPOSER DANS LE BAC JAUNE !

Erreurs de tri

Des erreurs de tri sont malheureusement trop fréquemment constatées sur notre territoire. Ces erreurs coûtent très cher à la collectivité. Un déchet mal trié peut souiller toute une benne et envoyer l'ensemble des déchets collectés à l'incinération.

Les erreurs et mauvais gestes de tri les plus souvent identifiés dans le bac jaune :

- ❖ **Les ordures ménagères** : elles ne sont pas recyclables et viennent souiller les autres déchets recyclables.
- ❖ **Les vêtements** : les textiles peuvent être valorisés et réutilisés quand ils sont collectés par la bonne filière (borne écotextile présente sur tout le territoire). Quand ils sont retrouvés dans le bac jaune, ils finissent incinérés.
- ❖ **Les emballages enfermés dans des sacs** : malgré le côté pratique du sac pour transporter les emballages, les dispositifs de tri ne peuvent pas identifier les déchets placés à l'intérieur et le sac est d'office écarté de la chaîne de tri. Il est donc très important de jeter les emballages en vrac dans les bacs et conteneurs jaunes.
- ❖ **Les déchets imbriqués** : cela paraît être un bon geste pour gagner de la place dans son bac. Or, l'imbrication des emballages empêche leur recyclage car les matières deviennent indissociables et ne peuvent pas être réparties correctement. Ils ne peuvent donc pas être recyclés.
- ❖ **Le verre** : ce déchet est recyclable à l'infini et se recycle par une filière spécifique. Il est donc important de déposer les emballages en verre dans les bornes d'apport volontaire appropriées.

Pour gagner de la place dans le bac, il faut écraser les bouteilles en plastique et plier ou découper les cartons.

LE TRI : LE PETIT GESTE AUX GRANDS EFFETS !